

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 Juillet 2018

Date de convocation : 3 Juillet 2018
Date d'affichage : 13 Juillet 2018
Nombre de conseillers en exercice: 22

L'An DEUX MILLE DIX HUIT,
Le 10 Juillet à 18h30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni à la Mairie en séance publique
ordinaire sous la présidence de Monsieur Anthony TRIFAUT,
1^{er} Adjoint

Présents :

Anthony TRIFAUT, Christiane COULON, Yvette BULOUP, Gérard GREGOIRE, Françoise LAUNAY, Annie DARAULT, Mickaël HOUSSEAU, Laurent MAILLARD, Claude PARIS, Jean-Paul RIVIERE, Philippe PLECIS, Milène LEPROUST.

Vote par procuration :

Paul GLINCHE donne procuration à Anthony TRIFAUT, Jacques PETIT donne procuration à Yvette BULOUP, Annick CHARTRAIN donne procuration à Gérard GREGOIRE, Sylvie HAMARD donne procuration Françoise LAUNAY, Valérie BROUX donne procuration à Annie DARAULT, Régis DELANOUE donne procuration à Christiane COULON, Valérie RAIMBAUD donne procuration à Philippe PLECIS.

Absents non représentés :

Christian MAUCOURT, Emmanuel MARIN, Jacques MARTINEAU.

Anthony TRIFAUT ouvre la séance en l'absence du Maire empêché pour des raisons familiales,

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

Christiane COULON est désignée secrétaire de séance.

Motion contre le projet de fermeture de la perception de Connerré et pour son maintien

Anthony TRIFAUT fait part au Conseil Municipal de la décision unilatérale et brutale de l'administration fiscale du projet de fermeture de la perception de CONNERRE programmée au 1^{er} janvier 2019 et propose de voter une motion contre cette décision et pour le maintien de ce service au public. Il précise que ce sujet a également été évoqué en Conseil Communautaire, et qu'il a été décidé de demander à toutes les communes membres de délibérer afin de manifester leur position quant à cette fermeture.

Annie DARAULT précise qu'il s'agit d'une décision de l'Etat qui s'impose aux collectivités, mais qu'il est légitime de manifester notre mécontentement.

Philippe PLECIS estime qu'il ne faut pas faire preuve de fatalisme, et que cette délibération est légitime.

Considérant que la décision unilatérale de fermer le Centre des Finances Publiques au 1^{er} janvier 2019 engendrerait un préjudice considérable pour la collectivité, les communes voisines et pour ses habitants, Considérant que le maintien d'un maillage territorial le plus fin possible doit non seulement être impérativement préservé mais de surcroît être renforcé en moyens humains et matériels ;

Considérant que le maintien du Centre des Finances Publiques constitue un enjeu important pour le service public et, dans un contexte de crise économique profonde et durable, un enjeu indispensable pour le soutien aux économies locales et la cohésion sociale, le Conseil marque son opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques ;

Considérant que les communes ne peuvent pas être vidées de tous leurs services publics de proximité, en particulier comptables et fiscaux, garants de la bonne tenue des comptes publics ;

Considérant qu'il est indispensable de maintenir ces services autant pour les communes que pour les usagers et que soit respecté le principe de l'égalité d'accès aux services publics pour les citoyens sur l'ensemble du territoire national ;

Considérant que la perte de ces services concourt à la désertification des communes rurales, et que l'Etat ne respecte pas ses engagements en matière de maintien des services publics en milieu rural ;

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents et votants,**

- Considérant que la disparition de ce service public de proximité en milieu rural va à l'encontre du respect des principes d'égalité d'accès et d'égalité de traitement de tous les citoyens ;
- Considérant que la proximité et le contact physique sont indispensables pour recevoir le public et conseiller la collectivité, déclare son opposition à la fermeture du Centre des Finances Publiques et demande son maintien.

- **s'oppose** à la fermeture de la trésorerie et demande instamment par la présente de ne pas mettre à exécution cette décision de fermeture qui porterait un lourd préjudice au service public en milieu rural,

Travaux d'aménagement Rue Basse : attribution du marché pour la réalisation des travaux d'assainissement

En date du 21 mars 2017 et 20 mars 2018, le conseil municipal a donné son accord sur le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'assainissement rue Basse. La société Infrastructures Concept a ainsi procédé à l'avant-projet des travaux, au lancement de la procédure et à l'analyse des offres.

Anthony TRIFAUT indique que la Commission d'appel d'offres s'est réunie à deux reprises : une première fois pour l'ouverture des plis et la constatation de la validité des offres, puis une seconde pour présentation de l'analyse de ces offres par Infrastructures Concept. Anthony TRIFAUT précise que dorénavant, il convient d'autoriser Monsieur le Maire attribuer le marché relatif aux travaux d'assainissement de la Rue Basse.

Monsieur Philippe PLEICIS demande pourquoi ces travaux annoncés sur 2017 n'ont pas encore réalisés et demande si un échéancier est aujourd'hui prévu.

Anthony TRIFAUT ne peut répondre au premier point et indique qu'une fois le marché attribué, une réunion aura lieu avec l'entreprise retenue afin de déterminer avec précisions les différentes phases des travaux. Une information aux riverains et aux montgesnois sera faite, ainsi qu'aux services annexes tels que les transports scolaires ou le SMIRGEOMES dans la mesure où la circulation sera alternée voire totalement interrompue pour une période. Les travaux devraient commencer en septembre pour une durée de 8 semaines.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et votants, donne pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder à l'attribution du marché.

Budget Principal – Décision Modificative n°2-2018

Annie DARAULT informe le Conseil Municipal que lors du vote du budget était prévu l'achat d'une auto-laveuse et d'un aspirateur sur l'opération 94 Matériel de Voirie. Or ce matériel concerne le groupe scolaire (opération 116).

Par ailleurs, suite à la création de l'association Montfort Sport Basket, il est proposé d'investir dans des panneaux de baskets afin de les doter d'un dispositif réglable.

Laurent MAILLARD indique qu'il s'agit d'une mise aux normes des panneaux pour la pratique de ce sport à destination des enfants. Les panneaux installés lors de la construction ne correspondaient pas à cette pratique.

Philippe PLECIS demande si les panneaux pourront être utilisés par les écoles et si des ballons pourraient être achetés. Laurent MAILLARD informe que bien entendu le matériel de la salle omnisport est mis à disposition des écoles et que du matériel, y compris des ballons de basket, (destiné aux écoles) a été acheté en 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et votants, adopte la décision modificative suivante :

	Chapitre	Article	Dépenses		Recettes	
			Diminués	Augmentés	Diminués	Augmentés
Investissement						
Autres immobilisations corporelles	21	2188-94	5 300,00 €			
Autres immobilisations corporelles	21	2188-116		5 300,00 €		
Autres immobilisations corporelles	21	2188-113		2 000,00 €		
Equipements du cimetière	21	21316-185	2 000,00 €			
TOTAL			7 300,00 €	7 300,00 €		

Subvention d'aide à la création d'une association

Anthony TRIFAUT informe le Conseil Municipal de la création d'une nouvelle association : Montfort Sport Basket. Cette association répond aux conditions du règlement d'attribution des subventions, et a fait une demande d'une subvention d'aide à la création d'une association. La Commission Vie Associative et Sportive propose qu'une subvention d'un montant de 1.500 € soit attribuée.

Monsieur Philippe PLECIS félicite la Présidente de cette association et fait remarquer que cette demande de subvention aurait dû être soumise à la Commission des Finances, conformément au règlement d'attribution des subventions, et demande à ce que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

Anthony TRIFAUT soumet au vote la demande de retrait de ce point à l'ordre du jour: pour 5, contre 14. Le Conseil Municipal ayant voté à la majorité le maintien de ce point à l'ordre du jour, Anthony TRIFAUT soumet au vote la demande de subvention.

Philippe PLECIS refuse de participer au vote de cette délibération. Il est suivi dans sa démarche par Milène LEPROUST, Jean-Paul RIVIERE et Claude PARIS. Philippe PLECIS indique qu'il envisage de quitter la séance.

Anthony TRIFAUT est contraint de retirer de l'ordre du jour ce point, ainsi que les 2 autres demandes de subvention exceptionnelle. Il fait remarquer que cette exigence de respect du formalisme mettra en difficulté les associations montgesnoises concernées, et qu'in fine de la procédure, lesdites associations se verront attribuer ces subventions dans la mesure où les crédits sont disponibles au budget. Anthony TRIFAUT précise que la commission des finances se réunira très rapidement et que ces points seront inscrits à l'ordre du jour du Conseil Municipal de septembre.

Tarifs cimetière

Anthony TRIFAUT précise que le Conseil Municipal a adopté, par plusieurs délibérations les différents tarifs applicables aux deux cimetières de la Commune (concessions et cases columbarium). Il indique par ailleurs, qu'il convient d'adopter un nouveau tarif pour les concessions de cavurnes et propose d'arrondir les montants transposés en euros en 2001.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et votants, adopte les tarifs indiqués ci-dessous :

Concessions		Columbarium		Cavernes	
50 ans	145,00 €	50 ans	734,00 €		
30 ans	102,00 €	30 ans	691,00 €	30 ans	150,00 €

Subvention exceptionnelle pour l'organisation de la fête de la musique

Retiré de l'ordre du jour.

Subvention exceptionnelle pour l'organisation du carnaval

Retiré de l'ordre du jour.

Informations diverses

Anthony TRIFAUT informe les membres du Conseil Municipal :

- ✓ de la signature d'une convention passerelle entre l'école maternelle publique et le multi-accueil de Lombron.
- ✓ de la signature des devis suivants :

Investissement		
Entreprise	Objet	Montant
Menuiserie PORTIER Philippe	Porte sanitaire Ecole	10 924,48 €
LANGLOIS SOBRETI	Travaux acoustique salle St Jean	14 968,92 €
Vautcranne	Aménagement espace cinéraire	6 070,00 €
Fonctionnement		
Entreprise	Objet	Montant
Conty	Remplacement du Serveur	5 170,80 €
Berger Levrault		564,00 €
Dactyl		198,00 €
Conty	Solution Messagerie	2 136,48 €

- ✓ du dépôt d'un dossier au titre du Contrat Territoire Région relatif à l'aménagement Centre Bourg.
- ✓ des remerciements du Tennis Club Connerré et de BTP CFA Sarthe pour l'attribution de subventions (50 € et 30 €).
- ✓ de la date du Forum des associations qui aura lieu le 8 septembre 2018.
- ✓ la demande de disponibilité pour convenances personnelles à compter du 1^{er} octobre 2018 d'un agent des services techniques (Arnaud DUVEAU).
- ✓ de l'inscription sur liste d'aptitude d'agent de Maîtrise de Eric LEFFRAY suite à promotion interne.

- ✓ du regroupement des matériels de l'association des vieux métiers avec le matériel communal (procédure en cours).
- ✓ de la demande de la Préfecture de désigner un référent canicule parmi les Elus. Il indique que Christiane COULON est désignée comme référente.
- ✓ de l'envoi d'un courrier à Hubert CAZALS, architecte sur le projet de cabinet médical, lui demandant de lever l'ensemble des réserves et de proposer un planning d'intervention pour la levée de ces réserves.
- ✓ du projet de chasse au trésor du Conseil Municipal Jeune en date du 14 octobre.
- ✓ Laurent MAILLARD indique que le nom des salles municipales a été évoqué en réunion de commission et qu'il va être proposé aux membres du Conseil Municipal de participer au choix de ces dénominations. Anthony TRIFAUT précise que l'association Mob Club a proposé de baptiser la salle polyvalente du nom de Anthony DELAHALLE champion du monde.

Questions diverses

Philippe PLECIS indique que les associations n'ont pas d'espace dédié pour s'exprimer et affichent au niveau des feux tricolores un certain nombre d'informations. Il demande si la commune pourrait investir dans des grilles spécifiques pour cela.

Anthony TRIFAUT rappelle que cette thématique a déjà été abordé en Conseil Local de la vie associative, et que le choix du numérique a été arrêté permettant aux associations de partager leurs informations sur le panneau lumineux rue du Haras, sur le site internet de la commune et sur l'application smartphone. Anthony TRIFAUT fait remarquer que les affiches déposées sur les feux tricolores appartiennent fréquemment à des associations extérieures à la commune. Anthony TRIFAUT indique qu'il pourra être fait un point en commission vie associative sur cette problématique afin de proposer des améliorations dans l'affichage des manifestations.

Philippe PLECIS fait remarquer que les panneaux de la Grande Rue sont toujours provisoires, et demande si l'acquisition des définitifs a eu lieu. Anthony TRIFAUT précise que l'achat de panneaux n'a pas été entrepris, et rappelle que le projet Grande Rue a été reporté sur un autre exercice budgétaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Suivent les signatures,

Noms	Emargement
M. TRIFAUT Anthony	
Mme COULON Christiane	
Mme BULOUP Yvette	
Mme DARAULT Annie	
M. HOUSSEAU Mickaël	
M. MAILLARD Laurent	
M. RIVIERE Jean-Paul	
M. PLECIS Philippe	
Mme LEPROUST Milène	
Mme LAUNAY Françoise	
M. PARIS Claude	
M. GREGOIRE Gérard	